

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 7 JUILLET 2009 À 18 HEURES 30

PUBLIE LE

10 JUIL. 2009

N° 3 - 62 / 2009 : POLITIQUE DE LA VILLE – CONVENTION POUR LE RÈGLEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION INTERPLIE DU TARN (ANNÉE 2009)

L'An Deux Mille Neuf, le 7 Juillet 2009

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 7 Juillet à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Serge NEAU

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Laurence PUJOL, Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, William NION, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Christelle GUILLAUMOT, Jean-Marie COUDERC, Pascal LAMESLE, Thierry MALLÉ, Blandine THUEL.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Gérard FABRE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Alain LONG, Patrice MANGIONE, Eliane CARLES, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Monique HUBERT, Patrick GARNIER, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Christian CHAMAYOU, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Thierry ASTOULS, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC, Viviane COMBES.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Daniel GAUDEFROY, Pierre COSTES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Jean ESQUERRE, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Christian MALGOUYRES, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Claude COSTES, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Jean MAURIÈS.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 40

Votants (titulaires, suppléants votants) : 33

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 7 JUILLET 2009

**N° 3 - 62 / 2009 : POLITIQUE DE LA VILLE – CONVENTION POUR LE
RÈGLEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU
FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION INTERPLIE DU
TARN (ANNÉE 2009)**

Pilote : Territoire d'Agglomération, Habitat et Solidarité

Autres services concernés : Finances et Budget

Madame Maryse BERTRAND, rapporteur,

Dans l'objectif de mettre en œuvre le dispositif du PLIE de l'Albigeois en terme de fonctionnement et d'actions d'insertion par l'emploi, une enveloppe financière de 83 595 € a été proposée lors du vote du budget primitif 2009 de la communauté d'agglomération.

Lors du conseil communautaire du 31 mars 2009, 25 983 € ont été attribués aux opérateurs d'insertion pour la mise en œuvre des actions 2009 (La Régie Interquartier, Verso et ARALIA) ainsi qu'une subvention de fonctionnement de 39 000 € à l'association ADELIA, gestionnaire du PLIE de l'Albigeois.

Lors de ce conseil, la subvention de fonctionnement à Interplie n'a pas été attribuée puisque l'association n'avait pas encore établi ses prévisions budgétaires pour l'année 2009. Cela a été fait lors du Conseil d'administration du 15 mai 2009, et l'association Interplie a proposé d'établir la participation des collectivités membres de l'association à 26 000 €, à répartir entre la Communauté d'agglomération de l'albigeois (10 000 €), la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (10 000 €) et la Communauté de Communes du Carmausin (6 000 €).

Il vous est donc proposé :

↳ **D'APPROUVER** le projet de convention entre la Communauté d'agglomération de l'Albigeois et l'association Interplie du Tarn pour le versement, au titre de l'année 2009, une subvention de fonctionnement de 10 000 €

↳ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention proposée en annexe.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision de la Communauté d'agglomération de l'albigeois d'adhérer à l'association Interplie du Tarn, en date du 02 octobre 2007

Vu la proposition de budget prévisionnel 2009 de l'association Interplie du Tarn, par le conseil d'administration du 15 mai 2009,

Vu la demande d'Interplie en date du 18 mai 2009, d'un montant de 10 000 € pour la Communauté d'agglomération de l'albigeois,

DÉCIDE

↳ **D'APPROUVER** le projet de convention entre la Communauté d'agglomération de l'Albigeois et l'association Interplie du Tarn pour le versement, au titre de l'année 2009, une subvention de fonctionnement de 10 000 €

↳ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention proposée en annexe.

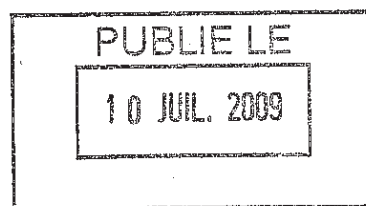
↳ **PRÉCISE QUE** les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65, fonction 523, article 65748 du budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 7 Juillet 2009

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE



**CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION INTERPLIE DU TARN
- ANNEE 2009 -**

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (C2A), représentée par son Président, Philippe BONNECARRÈRE, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 19 février 2008;

Ci-après dénommée "la C2A",

Et

Entre l'association **Inter PLIE du Tarn**, ayant son siège Hôtel du département, 81 000 Albi, et représenté par son Président, M Didier HOULES

Ci-après dénommée "l'Association",

PREAMBULE

Devant l'évolution de la réglementation des fonds européens et la nécessité de mettre en oeuvre une gestion rationnelle et exigeante de ces programmes, spécialement quand ils sont gérés par une subvention globale, les territoires tarnais porteurs de PLIE ont créé une structure commune de gestion et de mutualisation de leurs programmes, sur la période 2007 – 2013 : Interplie du Tarn.

Cette structure, s'appuyant sur le principe de subsidiarité a pour objectif de laisser l'initiative et le maximum d'autonomie à chaque territoire participant, tout en recherchant la mise en cohérence des politiques d'insertion sur le département.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois adhère à l'association Inter PLIE du Tarn depuis sa création, et se propose de participer, ainsi que l'ensemble des membres de l'Inter PLIE, aux coûts de fonctionnement ainsi mutualisés.

Vu

- La décision de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois d'adhésion à l'association en constitution Inter PLIE, en date du 2 octobre 2007,
- Les décisions du Conseil d'administration de l'Inter PLIE, en date du 7/ 11/ 2007 concernant la mise en place du règlement intérieur et définissant dans son chapitre 2 les conditions de répartition des financements et dépenses entre ses membres,
- Le budget de l'Inter PLIE du Tarn, arrêté dans son CA du 15 mai 2009,

Il est convenu ce qui suit

Article 1er

En tant que membre de l'association Inter PLIE, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois bénéficie de la structure commune de gestion du Programme Local pour l'Insertion et l'Emploi mis en oeuvre sur son territoire pour la période allant du 1er Juillet 2007 au 30 juin 2010. Pour cela, elle participe aux frais de fonctionnement

restant à répartir entre ses membres - suivant les principes arrêtés au règlement intérieur de l'association Inter PLIE sus visé - à savoir à hauteur de 38,5 % de 26 000 € restant à répartir pour l'année 2009, d'après le budget prévisionnel de l'association arrêté en date du 15 mai 2009; soit un montant **de 10 000 € (dix mille euros)**

Article 2

Pour l'année 2009, le versement sera effectué en une seule fois, sur le compte bancaire de l'association ouvert sur les livres du Crédit Mutuel Albi, aux références suivantes :

Domiciliation	Banque	Guichet	N° compte	Clé
BPO	17807	00611	35321625553	27

Fait à Albi
Le

Pour la Communauté d'agglomération,
Le président, Philippe BONNECARRERE

Pour l'association,
Le Président,
Didier HOULES